

DÉROGATION MINEURE

Île annexe au domaine de l'Île Saint-Laurent

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Repentigny statuera lors d'une séance publique qui se tiendra le 10 septembre 2024 à la salle du conseil située au 435, boulevard Iberville à Repentigny, à compter de 19 h, sur une demande de dérogation mineure déposée à l'égard de l'immeuble situé à l'Île annexe au domaine de l'Île Saint-Laurent, à Repentigny, portant actuellement le numéro de lot 1 750 517, pour laquelle le comité consultatif d'urbanisme a émis son avis le 15 août 2024.

L'objet de cette demande, énuméré ci-dessous, a pour effet de permettre la subdivision du terrain (Île) en 5 lots afin d'y exercer sur ces nouveaux lots des usages récréatifs sur l'immeuble situé à l'Île annexe au domaine de l'Île Saint-Laurent portant actuellement le numéro de lot 1 750 517 :

- Réduire les superficies de 3 lots à 3 613,1 m² alors que le règlement exige une superficie de 4 000 m² minimum pour chacun des lots projetés;
- Diminuer les profondeurs des 5 lots à 47,7 m, 60,48 m, 59,98 m, 55 m et 58 m alors que le règlement exige une profondeur de 75 m minimum pour chacun des lots projetés;
- Abaisser les largeurs de 2 lots à 45 m et 46 m alors que le règlement exige une largeur de 50 m minimum pour chacun des lots projetés.

Préalablement à la décision du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de ce sujet lorsque ce point sera appelé à l'ordre du jour.

Donné à Repentigny, ce 21^e jour du mois d'août 2024

L'assistant-greffier,


M^e Stéphane Desrochers, avocat